

**Qui dit 1er septembre  
2024, dit obligations  
ONSS !**

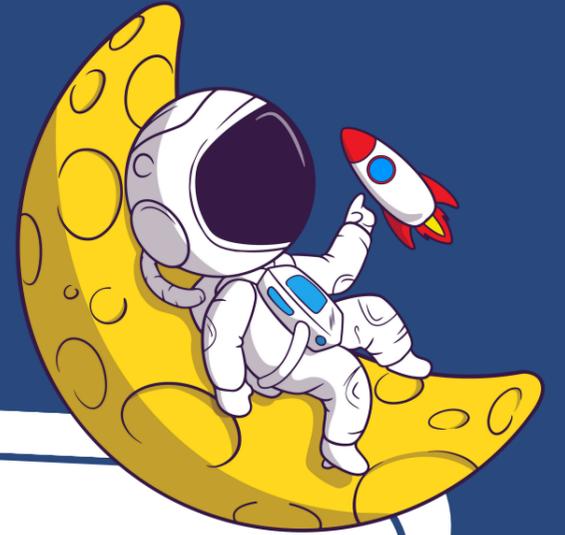


# Déclaration de Travaux à l'ONSS

**Les travaux '30bis'** : les travaux immobiliers, à l'exception de certaines activités des secteurs de l'agriculture, de l'horticulture et du sylviculture qui sont explicitement exclues du champ d'application la livraison du béton prêt à l'emploi.

Ces travaux sont déclarés à l'Office national de Sécurité Sociale (**ONSS**), et certains le sont aussi à Constructiv et au Service Public Fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale.





**Les travaux '30ter'** relevant de la commission paritaire du gardiennage et/ou de surveillance, et des entreprises effectuant certaines activités du secteur de la viande.

Ces travaux sont déclarés, à l'Office national de Sécurité Sociale (ONSS).

Retrouvez la liste des travaux dans le détail du post.

Chez Multios, nous facilitons la liaison des informations vers l'ONSS à travers votre logiciel **Facteris ERP**, assurant ainsi une conformité continue.

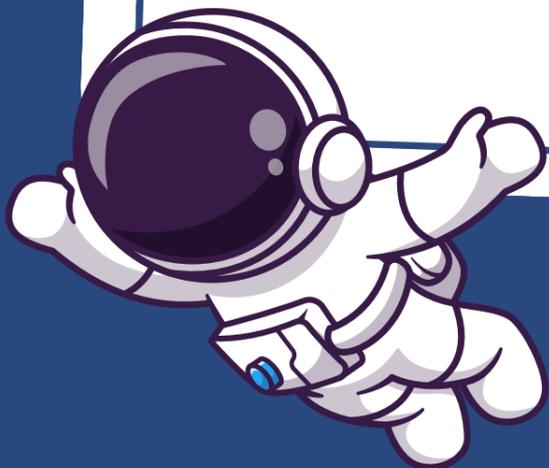


# Enregistrement quotidien des salariés (Check In and Out at Work)

Enregistrement quotidien des présences devient obligatoire. Pourquoi cette extension, à qui s'applique-t-elle et que faut-il enregistrer ?

Enregistrement obligatoire : Toutes les personnes physiques sur un lieu de travail doivent être enregistrées, quel que soit leur statut.

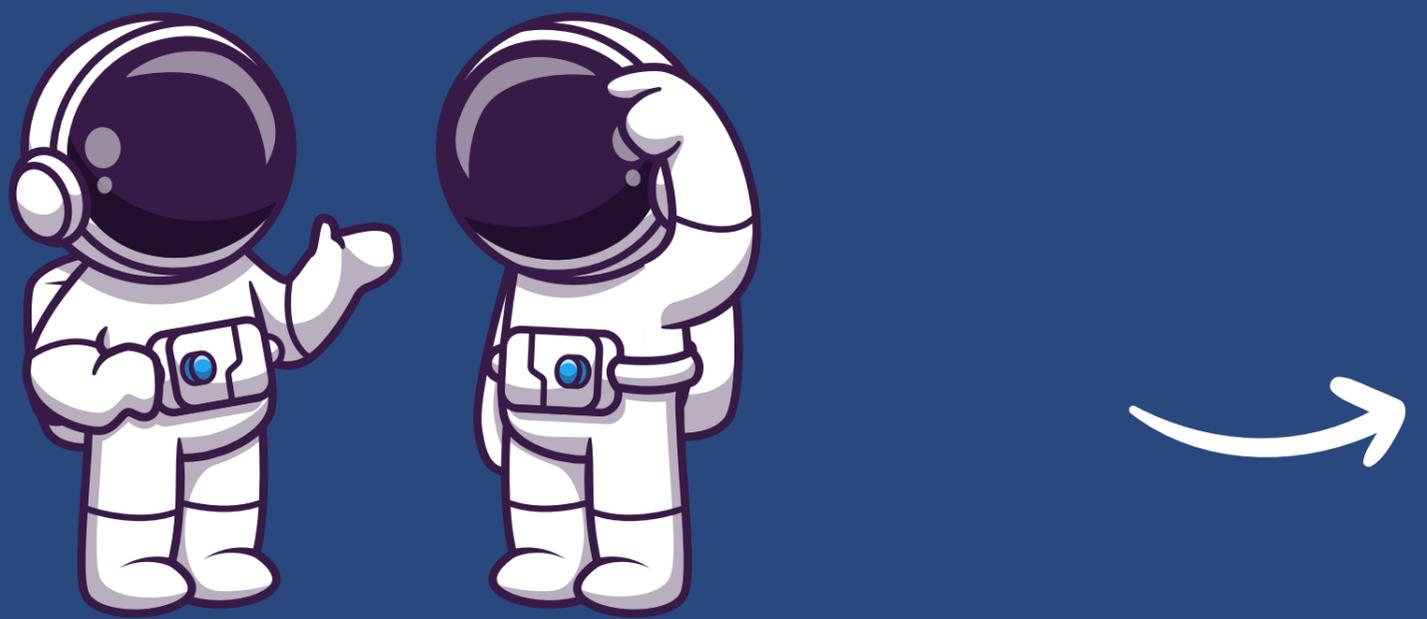
**Que faut-il enregistrer** : Les données d'identification, l'adresse du lieu de travail, la qualité de la personne sur le lieu de travail, et les moments d'arrivée, de départ, et de repos.



Chez Multios, nous facilitons les processus en fluidifiant la liaison des informations vers l'ONSS à travers notre logiciel Facteris ERP, assurant ainsi une conformité continue.

Pour nos clients rien ne change, l'enregistrement de vos travailleurs et le pointage sont déjà intégrés dans votre application travailleurs Facteris ERP.

Nous vous assurons ainsi une gestion simplifiée et conforme !





**Et vous, serez-vous prêt  
pour le 1er septembre  
2024 ?**

Simplifiez vos obligations ONSS avec Facteris ERP

[www.multios.be](http://www.multios.be)